

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 JUILLET 2013

1) Reprise de la rue des artisans à Frontigny

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie a reçu un courrier de Me LEIDINGER, représentant Mme Marie KROMPHOLTZ. Celui-ci demande à ce que la situation de la rue des artisans soit régularisée au vu de la délibération en date du 12 février 1992 qui prévoyait la reprise de la voirie de la rue des artisans dans le domaine public communal.

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité des voix la reprise dans la mesure où la remise en état et la mise aux normes de la circulation poids lourds aura été effectuée. Un état des lieux le constatera et la procédure sera lancée.

2) Examen de devis pour une borne incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une borne incendie sis 4 impasse des mages à Frontigny est à changer.

Après examen, le conseil accepte le devis de l'entreprise VEOLIA pour un montant de 4217,90 euros TTC.

3) Redevance d'occupation du domaine public (RODP) par l'URM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la redevance d'occupation du domaine public découle d'une démarche volontaire des communes et que l'article R2333-105 du CGCT en fixe le montant maximum en fonction de la population.

Le conseil municipal, après examen, décide à l'unanimité des voix de mettre en place la RODP au taux maximum, à savoir 193 euros pour 2013.

4) Location du photocopieur du groupe scolaire

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la location triennale du photocopieur de l'école se termine et qu'il est nécessaire de réétudier la proposition.

Le conseil municipal décide de continuer dans l'option locative et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour opter pour le mieux disant.

5) Examen de devis pour la construction des garages de l'atelier municipal

Monsieur le Maire expose les devis reçus. Le conseil, après délibération et à l'unanimité des voix, opte pour :

- ZANA-CONSTRUCTION pour un montant de 26.277,71 euros
- FMB (portes) pour un montant de 3.910,92 euros

6) Examen d'un projet de lotissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des propositions reçues concernant la construction d'un nouveau lotissement derrière les chenevières.

Après débat et au vu des inondations récentes au lieu dit du Praïon et de la rue des Tarreaux, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- De limiter les constructions de cette zone 2NA au niveau Nord de la rue Saint Blaise (parcelles 88,89 et 104 section 39)
- De réserver les parcelles 106,107 et 23 section 39, à l'implantation d'un bassin de rétention et aménagement paysager.
- D'imposer l'accès à cette zone par la rue Saint Blaise et/ou par le lotissement des Chenevières.

7) Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite engager une procédure en justice dans le cadre d'une location de terre impayée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour ester en justice.